

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA07-390-477 du 28//05/07

REVALORISATION DES CARRIERES DES PERSONNELS DE CATEGORIE C : FILIERES ASU, LABORATOIRE, OUVRIERE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement public

Affaire suivie par : Mme Sauvaget - Tél 04-42-91-72-28 pour la filière ASU et de laboratoire ;
Mme Vincent - Tél 04-42-91-72-44 pour la filière ouvrière

Par note publiée au bulletin académique n°384 du 26 mars 2007, le calendrier des opérations de revalorisation des carrières des personnels ATOS de catégorie C vous a été communiqué.

1 - Ces opérations, et en particulier la fusion des corps existants dans les deux corps des Adjoints Administratifs pour la filière ASU, et Adjoints Techniques de Laboratoire pour la filière laboratoire, sont effectuées avec effet au 1^{er} janvier 2007. Les arrêtés rectoraux portant classement dans ces deux nouveaux corps, datés du 11 mai 2007, sont en cours de diffusion.

La campagne de promotions d'échelon au sein de ces nouveaux corps pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2007 est en cours, dont l'effet financier se produira sur la paye de juin 2007.

Les autres opérations de gestion, concernant les tableaux d'avancement de grade (et la liste d'aptitude au corps des SASU), sont préparées pour prendre effet au 1^{er} septembre 2007.

2 - S'agissant de la filière ouvrière, un dispositif similaire sera prochainement mis en œuvre, conformément au décret n°2007-655 du 30 avril 2007 publié au Journal Officiel du 3 mai 2007, qui prend effet au 4 mai 2007. Les opérations restant à conduire désormais dans ce cadre sont les suivantes :

- a) campagne de promotions d'échelon pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 3 mai 2007, au sein des corps OEA-OP-MO. dont l'effet financier se produira sur la paye de juin 2007 (pour les personnels hors EPLE et les personnels mis à disposition des collectivités territoriales)
- b) fusion des trois corps existants (OEA-OP-MO) dans le nouveau corps des Adjoints Techniques des établissements d'enseignement, qui comporte quatre grades, institué par le décret n°2007-655 du 30 avril 2007, avec effet au 4 mai 2007.
- c) intégration des onze Agents des Services Techniques (exerçant les fonctions OEA) dans le nouveau corps unique des Adjoints Techniques des établissements d'enseignement, avec effet au 4 mai 2007.
- d) campagne de promotions d'échelon au sein du nouveau corps unique des Adjoints Techniques des établissements d'enseignement pour la période du 4 mai 2007 au 31 août 2007, dont l'effet financier est prévu sur la paye d'août 2007 (pour les personnels hors EPLE et les personnels mis à disposition des collectivités territoriales).
- e) élaboration des tableaux d'avancement de grade au sein du nouveau corps unique des Adjoints Techniques des établissements d'enseignement, sur cette nouvelle base réglementaire, avec effet au 1^{er} septembre 2007 : courant septembre 2007.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille